

Question 8

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.2.1	Principes administratifs	6 points
---------------------	-----------	--------------------------	----------

Situation de départ

Vous observez que dans votre entreprise formatrice, les demandes d’un client sont régulièrement traitées plus rapidement que celles des autres clients. Lorsque vous demandez au collaborateur la raison de cette situation, il vous répond qu’il s’agit d’une décision de la cheffe du service et que c’est ainsi, que l’on ne peut rien changer.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Votre collaborateur ne semble pas prendre les principes administratifs très au sérieux. Quel principe administratif a été violé ici ?

Le principe de l'égalité devant la loi

1

- b. Que dit le principe que vous avez choisi ?

Le principe stipule que tous les clients doivent être soumis au principe de l'égalité de traitement.

1

- c. En quoi ce principe a-t-il été violé dans le cas présent ?

Dans le cas présent, un client bénéficie systématiquement d'un traitement de faveur.

1

T 3

Points
obtenus

d. Citez trois autres principes administratifs.

Points

Octroi du droit d'être entendu
Intérêt public et proportionnalité
Interdiction de l'arbitraire
Agir conformément aux règles de la bonne foi
Principe de légalité

3

Indication de correction

Au point d), 1 point par principe administratif, au maximum 3 points

Dans le cadre de toute la question : pas de points partiels

Matériel didactique pour les CI : répertoire 10, page 103

T 3

Points
obtenus